


PACICC

Société d'indemnisation
en matière d'assurances IARD

*Pour la protection
des consommateurs en cas
d'insolvabilité d'une société
d'assurance habitation,
automobile ou commerciale*



Rapport annuel
2007

La SIMA en bref en 2007

À la fin de 2007, les liquidations de sociétés d'assurance ayant nécessité l'intervention de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA) étaient pour la plupart bien avancées. Seulement 232 demandes d'indemnité connues n'avaient pas encore été réglées. En 2007, la SIMA a versé des indemnités totalisant 3 996 349 \$ à 82 titulaires de police ou en leur nom. Depuis sa création en 1988, elle a versé près de 100 millions de dollars à environ 10 000 titulaires de police ou en leur nom.

La SIMA couvre la majorité des demandes d'indemnité présentées en vertu de la plupart des polices émises par des sociétés d'assurances IARD. Les polices non couvertes sont de nature particulière, comme des polices d'assurance maritime, d'assurance aviation et d'assurance contre les détournements. La SIMA indemnise les titulaires de police jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par sinistre admissible (300 000 \$ pour les demandes d'indemnité touchant des biens meubles) et rembourse les primes non acquises jusqu'à concurrence de 700 \$ (70 % de 1 000 \$).

Énoncé de mission

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD a pour mission de protéger les titulaires de police admissibles contre les pertes financières excessives dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable.

Nous nous efforçons de limiter les coûts liés à l'insolvabilité des assureurs et, en protégeant financièrement les titulaires de police, nous cherchons à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD.

Principes

- Dans le cas peu probable où une société d'assurance deviendrait insolvable, les titulaires de police doivent être protégés contre les pertes financières excessives grâce au règlement rapide des demandes d'indemnité admissibles.
- Une bonne préparation financière est essentielle pour que la SIMA puisse intervenir efficacement en cas de liquidation d'une société d'assurance. La SIMA doit pour cela avoir une capacité financière adéquate et gérer prudemment les fonds d'indemnisation.
- Une saine gouvernance, des parties prenantes bien informées et la prestation rentable des services aux membres sont les piliers de la réussite de la SIMA.
- Des consultations fréquentes et ouvertes avec les assureurs membres, les organismes de réglementation, les liquidateurs et d'autres parties prenantes contribueront à l'amélioration de la performance de la SIMA.
- Une connaissance approfondie de l'industrie des assurances IARD acquise grâce à la recherche appliquée et à l'analyse est essentielle pour assurer un suivi efficace des risques d'insolvabilité.

Principales réalisations de 2007

- Élaboration et mise en œuvre d'un plan complet de gestion du risque d'entreprise (GRE). Ce plan était la grande priorité de la SIMA en 2007. Les travaux ont été réalisés conformément à l'échéancier prévu et en étroite collaboration avec des spécialistes en gestion des risques et avec le conseil d'administration de la SIMA. Dans la foulée de ces travaux, la SIMA se concentre maintenant sur six risques prioritaires auxquels elle est exposée et prend des mesures pour les atténuer.
- Approbation par les autorités de surveillance des assureurs de la nouvelle proposition de la SIMA concernant la couverture et les indemnités. Le plafond s'appliquant aux demandes d'indemnité en assurance de biens des particuliers a été relevé, mais le *statu quo* a été maintenu pour la couverture accordée aux entreprises et le remboursement des primes non acquises.
- Publication d'une première étude de la série *La faillite chez les assureurs*. Il s'agit de la première étude à examiner les causes de quelque 35 faillites d'assureurs IARD qui se sont produites au Canada entre 1960 et 2005.
- Commande d'une étude complète sur les modifications pouvant être apportées à la *Loi sur les liquidations et les restructurations*, qui régit les activités de la SIMA, et approbation par le conseil d'administration d'un plan de travail faisant de cette réforme un enjeu prioritaire pour 2008.

Table des matières

Message du président du conseil	2	Sociétés membres de la SIMA	26
Message du président et directeur général	5	Conseil d'administration de la SIMA	29
Contexte opérationnel	8	Personnel et coordonnées de la SIMA	30
Plan de gestion du risque d'entreprise et priorités de la SIMA	14	Organismes de réglementation des assurances au Canada	31
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière	19		



En 2007, pour la cinquième fois en autant d'années, l'industrie canadienne des assurances IARD a accru son capital et connu une saine rentabilité. Dans ce contexte, les risques d'insolvabilité sont nettement plus faibles que pendant la période de déprime que l'industrie avait connue en 2001 et 2002. Un indicateur clé du risque d'insolvabilité est le nombre d'assureurs IARD « cotés à un stade d'intervention », c'est-à-dire ceux qui, selon les autorités de surveillance, présentent des risques de difficultés financières. Or, d'après les rapports du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'organisme fédéral responsable de la réglementation en matière de solvabilité, ce nombre a encore diminué en 2007. Bien que l'industrie ait enregistré son taux de croissance du capital le plus faible en quatre ans, globalement, son ratio de capital est demeuré solide en 2007.

En dépit de sa bonne santé financière, l'industrie a commencé à montrer des signes de faiblesse en 2007. Dans plusieurs provinces, par exemple, la fréquence et la gravité des sinistres automobiles ont augmenté. Les marchés financiers ont en outre été

Bien que l'industrie ait enregistré son taux de croissance du capital le plus faible en quatre ans, globalement, son ratio de capital est demeuré solide en 2007.

passablement volatils au cours de l'année. Toutefois, la plupart des assureurs IARD canadiens faisant preuve de prudence et misant sur des placements à revenu fixe de grande qualité, l'industrie est peu exposée aux prêts hypothécaires à risque. (Cette question est examinée plus en détail à la section « Contexte opérationnel », qui commence à la page 8.) Soulignons que la SIMA continue d'observer des écarts importants dans la performance financière de ses sociétés membres.

Nos assureurs membres se demandent peut-être parfois ce qu'un fonds d'indemnisation comme le nôtre fait quand il n'y a aucun nouveau cas de faillite. La réponse est simple : nous travaillons avec énergie à améliorer et à renforcer notre capacité d'intervention pour parer à toute éventualité. À cet égard, la SIMA a récemment doublé sa capacité financière, qu'elle estimait insuffisante; en cas de besoin, elle dispose désormais annuellement de 500 millions de dollars. Après s'être attaquée à cette insuffisance et à d'autres maillons faibles de sa préparation à intervenir, en 2007, la SIMA s'est attachée à élaborer et à mettre en œuvre un plan de gestion du risque d'entreprise (GRE) en vue de mieux gérer les risques internes et externes pouvant compromettre sa réussite future.

Gestion du risque d'entreprise

La GRE fournit un cadre *intégré* qui permet à une organisation de gérer tous les risques importants auxquels elle est exposée. Ces risques doivent inclure tous les événements pouvant avoir des répercussions importantes, même s'ils sont peu

susceptibles de se produire. Sans l'approche intégrée et systématique que permet la GRE, la gestion des risques tend à être fragmentée et cloisonnée par unité opérationnelle, de sorte que l'on rate parfois des occasions de réduire les risques dans l'ensemble de l'organisation.

La GRE étant maintenant largement considérée comme une pratique exemplaire, les pressions sont de plus en plus fortes pour que les assureurs IARD montrent qu'ils gèrent efficacement l'ensemble des risques de leur entreprise. Une GRE avisée est d'autant plus incontournable que le transfert des risques et la capacité à réagir à des événements fortuits et parfois passagers font partie intégrante des activités d'assurances IARD.

Les agences de notation et les autorités de surveillance des assureurs sont de plus en plus nombreuses à préconiser la GRE et à élaborer des documents d'orientation à ce propos. Toutes les grandes agences de notation évaluent la qualité de la gestion des risques et en tiennent compte dans les cotes de stabilité financière qu'elles

accordent aux assureurs IARD. Soulignant l'importance de la GRE, A.M. Best, dans son analyse de l'industrie canadienne des assurances IARD de 2007, faisait valoir que les entreprises qui gèrent judicieusement les risques sont moins susceptibles que les autres de faire faillite. De plus, en octobre 2007, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) a publié un document d'orientation sur la GRE appliquée à la suffisance de capital et à la solvabilité (*Enterprise Risk Management for Capital Adequacy and Solvency Purposes*). Comme le titre de ce document le suggère, les autorités de surveillance comprennent que les assureurs IARD veulent utiliser la GRE pour déployer plus efficacement leur capital. Par conséquent, elles commencent à clarifier leurs attentes, précisant ce que devrait contenir un cadre de GRE efficace. L'AICA l'a fait sous forme de « caractéristiques clés », comme la quantification (au minimum) des risques de souscription, des risques de crédit, des risques liés au marché, des risques opérationnels et des risques de liquidité; la

participation directe et le leadership de la haute direction et du conseil d'administration; et la clarification de la tolérance au risque et des méthodes de surveillance des risques. Comme les documents d'orientation annoncent souvent l'arrivée de politiques plus précises, les sociétés membres de la SIMA peuvent s'attendre à ce que les autorités de surveillance des assureurs au Canada adoptent sous peu leurs propres normes de GRE.

Les sociétés membres de la SIMA peuvent s'attendre à ce que les autorités de surveillance des assureurs au Canada adoptent sous peu leurs propres normes de GRE... La SIMA encourage fortement ses sociétés membres à adopter leurs propres politiques de GRE.

Si la SIMA s'est dotée d'un plan de GRE, c'est avant tout parce que c'est une pratique d'affaires judicieuse, mais également parce qu'elle jugeait qu'un tel plan pourrait contribuer à réduire les risques d'insolvabilité chez les assureurs. À cet égard, la SIMA « prêche par l'exemple » et encourage fortement ses sociétés membres à adopter leurs propres politiques de GRE. Au cours du premier trimestre de 2008, nous avons remis aux chefs de la direction de nos sociétés membres un document de réflexion résumant les principaux aspects de la GRE appliquée à l'industrie des assurances IARD. À la page 14 du présent rapport annuel, vous trouverez un résumé des priorités du plan de GRE actuel de la SIMA.

Votre conseil d'administration

En 2007, il y a eu deux changements importants à la table du conseil de la SIMA. M. Igal Mayer a quitté son siège d'administrateur pour se consacrer à ses nouvelles fonctions de chef de la direction de la Norwich Union Insurance, au Royaume-Uni. Il a cédé sa place à M. Robin Spencer, nouveau président et chef de la direction d'Aviva Canada. Au nom de tout le conseil, je remercie M. Mayer de sa contribution substantielle des cinq dernières années et je souhaite chaleureusement la bienvenue à M. Spencer.

Je remercie également tous les membres du conseil qui, par leur précieux travail, ont continué à veiller à ce que la SIMA soit prête à intervenir en cas d'insolvabilité d'un de ses membres. À cet égard, le conseil et toutes les sociétés membres de la SIMA ont encore une fois été merveilleusement servis par M. Paul Kovacs et son équipe de direction, qui ont notamment mis en œuvre les améliorations et les changements apportés à la couverture et aux indemnités offertes et procédé avec succès au lancement du plan de GRE de la SIMA. 🇨🇦



À l'aube de sa 20^e année d'existence, la SIMA s'attache principalement à améliorer les pratiques de liquidation des sociétés d'assurance. Cette démarche s'inscrit dans l'orientation stratégique que les sociétés membres et les autorités de surveillance des assureurs l'ont encouragée à adopter. En tant que fonds de garantie de l'industrie canadienne des assurances IARD, la SIMA doit améliorer de façon proactive l'environnement dans lequel les assureurs évoluent. Les succès de la SIMA reposent en grande partie sur sa capacité à saisir rapidement les grands enjeux de l'industrie et à prendre des mesures appropriées.

D'ici 2010, le plan stratégique de la SIMA insistera sur trois priorités. En 2008, nous nous efforcerons d'améliorer les pratiques de liquidation des sociétés d'assurance.

En 2008, nous nous efforcerons d'améliorer les pratiques de liquidation des sociétés d'assurance. Nous déterminerons avant tout quelles modifications devraient être apportées à la Loi sur les liquidations et les restructurations (LLR) du Canada, puis nous en ferons la promotion.

Nous déterminerons avant tout quelles modifications devraient être apportées à la *Loi sur les liquidations et les restructurations* (LLR) du Canada, puis nous en ferons la promotion. Toujours en 2008, la SIMA présentera un dossier crédible et convaincant sur les changements qu'elle propose à la LLR. Toutefois, nous ne devons pas perdre de vue que de tels changements prendront du temps, car le programme législatif du gouvernement fédéral ne coïncide pas avec les priorités de la SIMA. En 2009, nous chercherons des stimulants pour motiver davantage les assureurs à demeurer en bonne situation financière. Nous mettrons l'accent sur la possibilité de moduler les cotisations en fonction des risques et sur une étude relative aux allègements d'impôts sur les primes dont pourraient se prévaloir les sociétés membres appelées à verser des cotisations en cas d'insolvabilité d'un assureur. En 2010, la SIMA entend renforcer sa préparation opérationnelle. Nous effectuerons notamment un examen complet de notre capacité à réagir à différents scénarios de faillite d'un assureur.

Amélioration des pratiques de liquidation

En 2008, la SIMA procédera à un examen complet de la LLR pour déterminer comment on pourrait améliorer les pratiques de liquidation des sociétés d'assurance. Cette loi fédérale régit la liquidation des sociétés d'assurance insolubles au Canada. Nous nous demanderons quelles modifications pourraient être apportées à la LLR pour que la SIMA, ses membres, les liquidateurs et les organismes de réglementation puissent mieux gérer les cas d'insolvabilité des sociétés d'assurance. Les questions suivantes pourraient être prises en considération :

- marge de manœuvre que laisse la législation pour la restructuration ou la réhabilitation d'une société d'assurances IARD devenue insolvable;

- clarification du rôle de l'inspecteur dans le cadre des liquidations de sociétés d'assurance pour s'assurer que la SIMA prenne part aux décisions clés;
- modifications à apporter à la LLR pour faciliter la liquidation des conglomérats financiers;
- changements qui contribueraient à accélérer le processus de liquidation des sociétés d'assurance (lequel peut prendre plus de 15 ans dans certains cas) dans le but de diminuer les coûts de liquidation totaux et de réduire l'incertitude financière que subissent les réclamants et les créanciers;
- changements aux règles de fonctionnement et aux processus de la SIMA à la suite d'éventuelles modifications à la LLR.

La LLR régit les procédures d'insolvabilité des institutions financières en faillite au Canada, soit principalement les sociétés d'assurance et les banques. Ce secteur représente un actif de 2,2 billions de dollars. La LLR a pour objectif de faire en sorte que les affaires d'une institution insolvable soient liquidées au moindre coût et le plus rapidement possible, dans le meilleur intérêt des créanciers et de toutes les autres parties prenantes. Cette loi régit tout le processus de liquidation, y compris le rôle

et les pouvoirs des liquidateurs désignés par le tribunal ainsi que le classement et le traitement des créances. Elle a une grande influence sur la façon dont la SIMA s'acquitte de sa mission. Le secteur financier a connu d'importants changements structurels au cours des dernières décennies, mais étrangement, la LLR n'a fait l'objet d'aucune révision complète depuis la fin du XIX^e siècle, ce qui nous paraît sérieux.

L'évolution rapide du secteur financier exige que l'on réévalue périodiquement la législation pour que soient adoptées les pratiques de liquidation des institutions financières insolubles les meilleures et les plus efficaces. À titre de principal utilisateur de la LLR, l'industrie des assurances IARD est particulièrement bien placée pour prendre les rênes de la révision et de la modernisation de la législation.

Les travaux de la SIMA fourniront une base solide pour élaborer des recommandations à cet égard. Cet exercice permettra de rationaliser les processus et, nous l'espérons, débouchera sur des liquidations moins coûteuses et sur de meilleurs résultats. En 2008, la SIMA concentrera ses activités relativement à la LLR sur trois fronts :

Les travaux de la SIMA fourniront une base solide pour élaborer des recommandations... Cet exercice permettra de rationaliser les processus et, nous l'espérons, débouchera sur des liquidations moins coûteuses et sur de meilleurs résultats.

1. Établissement d'un consensus

La SIMA s'appliquera à créer un consensus, parmi les fonds de garantie et les principales parties prenantes, autour d'un cadre de principes et de l'orientation à donner à la modernisation. Il ne faudra pas nécessairement parvenir à un consensus sur tous les détails techniques. Une étude pertinente sera réalisée et permettra à la SIMA d'asseoir sa crédibilité à titre de spécialiste de la LLR.

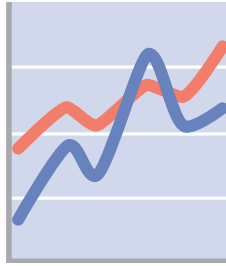
2. Relations avec le gouvernement

Sachant que la LLR est relativement peu controversée, mais qu'elle n'est pas une priorité dans le programme législatif d'un gouvernement minoritaire, la SIMA s'attachera à sensibiliser le gouvernement au consensus auquel les différentes parties prenantes seront parvenues concernant la réforme proposée. Notre objectif sera de favoriser une mobilisation rapide lorsqu'une fenêtre s'ouvrira dans le calendrier des travaux législatifs.

3. Mise en œuvre

La SIMA ciblera l'amélioration du processus de liquidation et préconisera notamment l'utilisation d'accords de prêt comme procédure standard dans le cadre des liquidations, l'adoption d'un nouveau modèle d'ordonnance de mise en liquidation et des règles plus claires concernant les montants à recouvrer au titre de la réassurance.

Pour terminer, je remercie les membres du conseil d'administration de la Société pour leurs conseils judicieux au cours de la dernière année. Je veux également exprimer ma reconnaissance à mes collègues de la SIMA pour la constance avec laquelle ils effectuent leur excellent travail. Alors que s'amorce sa troisième décennie de service, la SIMA a solidement en main les enjeux qui sont prioritaires pour ses membres et pour les consommateurs, et elle est en bonne position pour demeurer sur la voie de la réussite. 🇨🇦



LE CYCLE de l'assurance amorce une nouvelle phase. Du point de vue de la solvabilité, on constate une détérioration des conditions favorables des dernières années. Même si l'industrie demeure rentable, les tendances relatives aux primes et aux sinistres pointent vers une baisse des bénéfices nets et du rendement des capitaux propres (RCP) et vers une hausse du risque d'insolvabilité.

Cette phase descendante du cycle ne devrait toutefois pas être aussi grave que la précédente, car le coût des sinistres n'augmente pas à un rythme aussi alarmant qu'à la fin des années 90. Les sociétés d'assurance se sont en outre mieux adaptées à un environnement de faibles taux d'intérêt. Toutefois, la hausse du coût des sinistres jumelée à l'évolution de la conjoncture économique au deuxième semestre de 2007 (crise des prêts à risque et ascension du dollar canadien vers la parité, notamment) laissent entrevoir une année de turbulence pour les assureurs canadiens en 2008.

Contexte de sélection des risques

La SIMA s'occupant des sorties de marché involontaires de la part des sociétés d'assurance, ses activités sont étroitement liées à la rentabilité des assureurs et au cycle de l'assurance. En période de piètre rentabilité, les risques d'insolvabilité de certaines sociétés augmentent, une sinistralité défavorable pouvant éroder un capital déjà limité. Aux États-

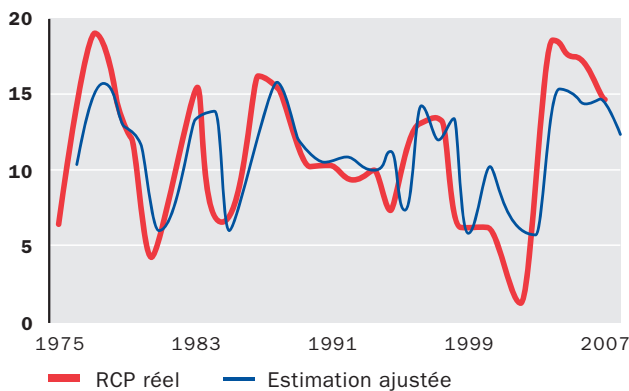
Unis, une étude d'A.M. Best a établi une forte corrélation (60 %) entre le cycle de souscription et l'insolvabilité. Les travaux de la SIMA confirment qu'il existe au Canada un lien similaire entre le risque d'insolvabilité et le cycle de l'assurance.

Par le passé, des assureurs IARD ont fait faillite chaque fois qu'il y a eu un recul du marché. Au cours des 30 dernières années, l'industrie des assurances IARD a connu trois vagues de sorties de marché involontaires, au cours desquelles 32 assureurs ont fait faillite. La première a coïncidé

avec le ralentissement du marché entre 1977 et 1980. La deuxième a fait écho au début de la plus longue déprime du marché de l'assurance dans l'histoire du Canada, de 1988 à 1995. Au cours de la troisième, entre 2000 et 2003, six assureurs IARD ont fait faillite.

Dans le segment clé de l'assurance automobile, qui compte pour près de la moitié du volume de primes de l'industrie, le coût des sinistres a augmenté près de trois fois plus vite que les primes en 2007. Les coûts ont été stables ou en faible baisse pour le volet responsabilité de l'assurance automobile. Si la décision rendue en février 2008 par la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta quant à la constitutionnalité des plafonds imposés en

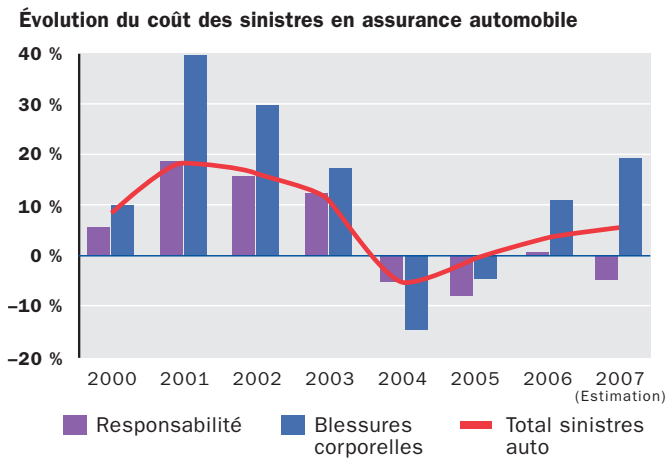
Cycle des assurances IARD au Canada



Source : BAC

cas de blessures corporelles mineures est confirmée en appel, les assureurs de l'Alberta et des provinces de l'Atlantique pourraient devoir assumer d'importants coûts non provisionnés, et la tendance en matière de coût des sinistres pourrait s'inverser.

Au chapitre des indemnités d'accident, on constate une augmentation des coûts qui est



Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

particulièrement préoccupante sur le marché ontarien. Toujours en assurance automobile, les coûts liés aux dommages matériels ont eux aussi augmenté récemment. En outre, dans tous les segments de l'assurance automobile, les primes ont été stables ou en baisse, ce qui a entraîné une hausse des ratios sinistres-primes.

En assurance de biens, après un répit en 2006, le coût des sinistres a de nouveau été influencé par de mauvaises conditions météorologiques en 2007. Des ouragans en Atlantique ont provoqué des inondations et des dommages matériels dans

l'est du pays, et des tempêtes saisonnières dans les Prairies ont eu des répercussions malheureuses dans les provinces l'Ouest. Ces phénomènes météorologiques ont entraîné une détérioration des ratios sinistres-primes en assurance de biens l'an dernier.

Dans l'ensemble de l'industrie, les bénéfices techniques sont en baisse à la suite d'une dégradation des ratios sinistres-primes dans toutes les branches d'assurance. Depuis 2001 et 2002, période où trois assureurs membres avaient fait faillite, jamais autant de sociétés d'assurance n'avaient subi des pertes nettes qu'en 2007.

La crise des prêts à risque

À la fin de 2007, les problèmes sur le marché immobilier et la crise des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis se sont répercutés sur le bilan de nombreuses institutions financières. Au début de 2008, les investisseurs craignant une récession aux États-Unis, les bourses du monde entier ont été ébranlées à leur tour. En janvier, en une semaine seulement, la baisse de l'indice composé S&P/TSX a effacé tous les gains réalisés en 2007. Au début de 2008, des banques et des institutions financières du monde entier, dont plusieurs institutions canadiennes, ont dû ajuster la valeur de leurs titres adossés à des prêts à risque – une dépréciation totale de plus de 100 milliards de dollars. *The Economist* a estimé que 5 billions de dollars ont disparu des bilans des sociétés ouvertes dans les premières semaines de 2008. Dans ce contexte, maintes institutions financières ont tenté de consolider leur bilan en mobilisant des capitaux additionnels. La plupart des analystes s'attendent à ce que les prêts hypothécaires à risque demeurent une source d'incertitude en 2008 et en 2009, car d'autres prêts hypothécaires seront renégociés aux États-Unis, ce qui provoquera de nouveaux défauts de paiement.

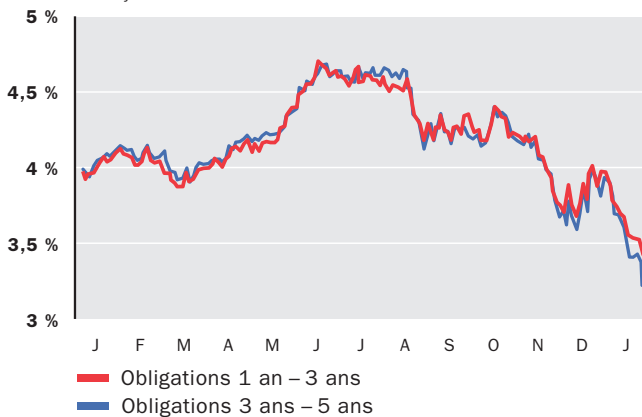
Au Canada, l'exposition directe des assureurs IARD aux instruments adossés à des prêts à risque est minime, car l'essentiel de leurs actifs sont investis dans des obligations d'État. Les portefeuilles des assureurs contiennent généralement peu d'actions, bien que certains d'entre eux aient une proportion plus forte de leurs avoirs dans ces titres. Pris isolément, ni la crise des prêts à risque, ni le repli économique ne devrait provoquer directement l'insolvabilité d'une société membre de la SIMA, mais le cumul des deux pourrait se révéler problématique. Ces sources de turbulence pourraient toutefois toucher davantage l'industrie des assurances IARD de manière indirecte, c'est-à-dire par un effet de contagion en provenance d'autres secteurs de l'industrie financière et à cause d'une ruée vers les titres de qualité.

De nombreux assureurs IARD sont membres d'un groupe ou d'un conglomérat financier englobant des institutions financières n'appartenant pas à l'industrie des assurances IARD. Bien que ces assureurs ne soient pas directement exposés à des pertes découlant de la crise des prêts à risque, leurs sociétés affiliées ou leur société mère peuvent l'être.

Réagissant à la volatilité des marchés financiers, les investisseurs cherchent à rééquilibrer leur portefeuille en se procurant des obligations du gouvernement du Canada, plus sûres. Or, alors que la demande de ces titres de qualité augmente, l'offre diminue. En cette

Rendement des obligations du gouvernement du Canada

Janvier 2007 à janvier 2008



Source : SIMA, à partir de données de la Banque du Canada

décennie de surplus budgétaires et de réduction de la dette de l'État, les titres de créance fédéraux en circulation ont diminué de 66,2 milliards de dollars, dont 17,7 milliards en 2007 seulement. Selon des données de la Banque du Canada, les nouvelles émissions nettes ont baissé de 7 milliards de dollars en 2007, tandis que les assureurs IARD augmentaient de 2,2 milliards de dollars leurs avoirs en titres du gouvernement canadien. Dans ce contexte de baisse des nouvelles émissions et de maturation du marché secondaire, le gouvernement a choisi de ne pas renouveler certaines émissions arrivant à

échéance pour maintenir de plus grandes liquidités que ce qui aurait été autrement possible compte tenu des besoins en capitaux d'emprunt projetés. Au fil du temps, cette tendance risque de compliquer la tâche aux assureurs lorsqu'ils devront synchroniser leurs placements et leurs engagements.

L'augmentation de la demande et la diminution de l'offre ont fait fléchir les rendements. Dans la seconde moitié de 2007, le rendement moyen des obligations du gouvernement du Canada de moins de 10 ans a chuté d'entre 25 % et 30 %, renversant le mouvement à la hausse constaté dans les six premiers mois de l'année. L'écart entre les rendements des

titres d'État et des titres d'entreprises s'est rétréci au début de 2008, mais il est tout de même demeuré plus grand qu'au début de 2007. La baisse de rendement des placements combinée à la détérioration des résultats techniques annoncent un plus grand risque d'insolvabilité en 2008 pour les assureurs canadiens.

Parité du dollar

Les fluctuations monétaires ont un effet limité pour la majorité des assureurs, mais certains sont plus exposés que d'autres. Le dollar canadien a été l'une des nombreuses devises en position de force par rapport au dollar américain en 2007. Le prix élevé des marchandises et du pétrole, de solides excédents fiscaux et commerciaux et la faiblesse de l'économie américaine dans la foulée de la crise des prêts à risque sont autant de facteurs qui ont contribué à l'appréciation du huard.

Le dollar canadien n'avait pas frôlé la parité depuis 1976, soit il y a plus de 30 ans. La force récente de notre devise par rapport au dollar américain faisait contraste avec le plancher de tous les temps atteint en janvier 2002. Depuis, l'ascension du huard a été régulière, avec une flambée au second semestre de 2007. Depuis 2002, notre dollar s'est apprécié de 60 %, la moitié de cette augmentation étant survenue pendant la deuxième partie de 2007.

Le dollar canadien s'est apprécié par rapport au dollar américain, mais également par rapport à d'autres grandes devises, quoique dans une moindre mesure. Les fluctuations du prix des marchandises, les contrecoups de la crise des prêts à risque et les perspectives économiques mondiales seront des facteurs déterminants pour l'évolution des devises en 2008.

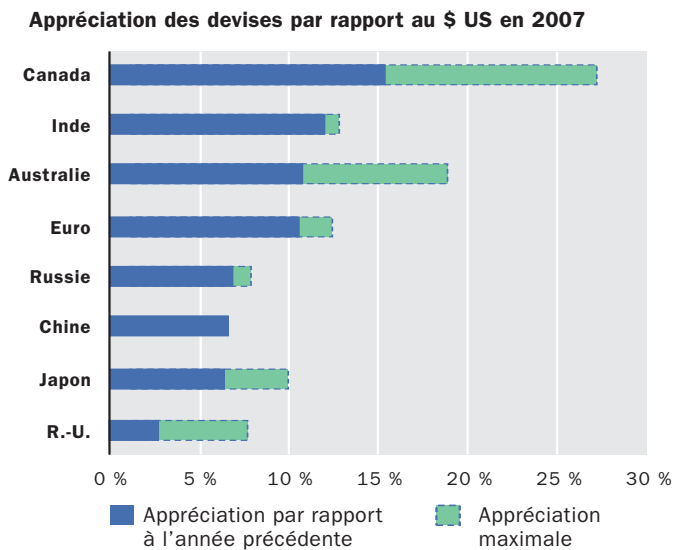
La vaste majorité des opérations et des actifs des assureurs IARD étant en dollars canadiens, ils se trouvent à l'abri des fluctuations du change. Toutefois, outre les opérations directes et les placements libellés en devises, d'autres facteurs peuvent exposer les assureurs aux fluctuations des devises, notamment :

- la réassurance;
- la propriété de filiales étrangères;
- une augmentation des sinistres;
- le risque auquel est exposé une société mère étrangère;
- la conjoncture économique en général.

Les titres libellés en devises comptent pour environ 5,6 % des placements des sociétés membres de la SIMA. La plupart des assureurs membres (81 %) n'ont aucun placement en devises et ne sont donc pas touchés par les fluctuations du change. Toutefois, les placements en devises représentent une part importante du portefeuille d'un nombre restreint de membres. La grande majorité de ces placements sont en dollars américains, le reste étant surtout en livres sterling ou en euros. La vigueur du dollar canadien par

rapport à ces devises a vraisemblablement diminué la valeur de ces investissements. D'après les premières estimations, l'appréciation du dollar canadien aurait entraîné une réduction globale de 534 millions de dollars de la valeur marchande des placements libellés en devises détenus par des sociétés membres de la SIMA (avant la prise en compte du rééquilibrage des portefeuilles).

Comme la valeur de certains placements doit être rajustée à la baisse en raison des fluctuations du change, le passage à la comptabilité à la juste valeur risque d'avoir des



Source : SIMA, à partir de données de la Banque du Canada

répercussions sur les résultats de certaines sociétés membres au test du capital minimal/test de suffisance de l'actif des succursales. Aucune société membre ne devrait voir son ratio de fonds propres à risque passer sous la cible de surveillance à cause de l'appréciation de notre dollar, mais celle-ci peut représenter un facteur de risque supplémentaire pour certains assureurs en période de déprime du marché.

Les fluctuations du change sont en outre problématiques pour les sociétés mères étrangères d'assureurs canadiens qui doivent préparer des états financiers consolidés.

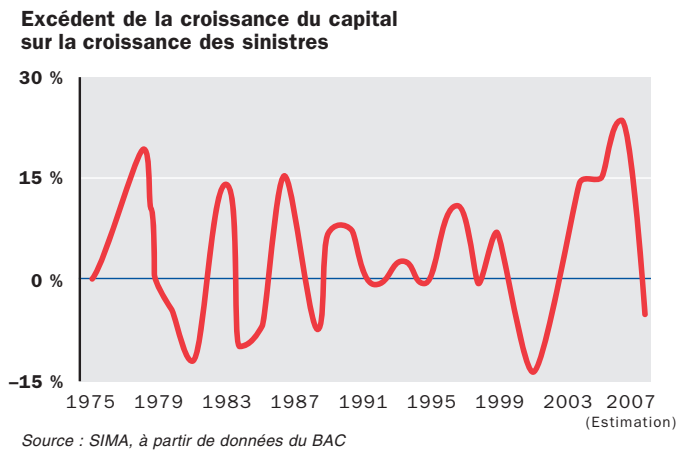
L'appréciation du dollar canadien augmente

la valeur des activités canadiennes. Un dollar canadien plus fort rend le financement des filiales canadiennes plus coûteux pour les sociétés mères étrangères. Si la force du huard persistait, particulièrement par rapport au dollar américain et aux devises européennes, et si les conditions du marché continuaient à se détériorer, ces risques pourraient devenir plus préoccupants.

Perspectives

L'année 2008 s'annonce plus turbulente que les précédentes pour l'industrie des assurances IARD. Les assureurs sont moins nombreux à déclarer un bénéfice technique que l'an passé. La détérioration des résultats techniques, l'exposition des sociétés mères et des sociétés affiliées aux prêts hypothécaires à risque, la volatilité des marchés financiers – et particulièrement des taux d'intérêt – et la menace de phénomènes météorologiques violents sont les risques les plus immédiats pouvant mettre en péril la solvabilité des assureurs en 2008. Même si l'industrie est bien capitalisée, ayant finalement reconstitué le capital perdu de 2000 à 2002, de grands écarts subsistent dans la situation financière des assureurs. Le cumul de différents facteurs de risque externes pourrait se révéler problématique en 2008.

Les risques liés à la souscription sont la principale cause d'insolvabilité dans l'industrie des assurances IARD. Toutefois, ceux liés au marché financier ont eux aussi une grande importance. Les sociétés d'assurance détiennent d'importants portefeuilles de placements et sont de ce fait exposées à un large éventail de risques de marché. Les assureurs IARD canadiens sont des investisseurs prudents et, ces dernières années, ils ont été nombreux



à réduire leurs avoirs en actions et à réserver une plus grande part de leurs portefeuilles aux obligations d'État. Ils sont de ce fait moins exposés à la volatilité et aux risques des marchés boursiers, mais davantage au risque lié aux taux d'intérêt. Les taux d'intérêt étant stables ou en baisse, le risque de taux est faible.

Toutefois, si la volatilité des marchés financiers persiste, elle entraînera une augmentation du risque de taux, ce qui pourrait détériorer le bilan des assureurs. En général, les fluctuations

des taux d'intérêt sont progressives. Les portefeuilles d'obligations sont renouvelés régulièrement, et les fluctuations des taux d'intérêt s'accompagnent d'ordinaire de changements dans le taux servant au calcul de la valeur comptable des actifs, ce qui contribue à atténuer le risque de taux. Ce risque est plus susceptible de s'accroître quand les taux deviennent plus volatils. Historiquement, on a constaté une corrélation entre le risque d'insolvabilité des assureurs et la volatilité des taux d'intérêt. Avec la comptabilité à la juste valeur, une plus grande volatilité des taux d'intérêt augmente le risque d'insolvabilité, particulièrement dans le cas des assureurs qui sont en situation précaire.

Si la menace d'un ralentissement économique se concrétisait aux États-Unis, les perspectives de croissance pourraient être compromises et les titulaires de police pourraient être plus réticents à des hausses de prix. Dans ce contexte, une pression à la baisse sur les primes, dictée par la demande, et une hausse du coût des sinistres pourraient nuire à la solvabilité de certains assureurs membres.

L'application des nouvelles règles de comptabilité à la juste valeur pourrait compliquer encore la situation en 2008. L'instauration de ces nouvelles normes est venue brouiller plusieurs indicateurs financiers traditionnels servant à évaluer le rendement des assureurs et à signaler des difficultés financières. Des analyses préliminaires révèlent notamment qu'en vertu des nouvelles normes, on peut obtenir des résultats différents à partir des mêmes données. Cela pose des défis supplémentaires aux conseils d'administration, aux organismes de surveillance et aux fonds de garantie, qui peuvent moins se fier aux signaux que leur envoient les indicateurs financiers traditionnels. 🇨🇦

À la fin de 2007, le conseil d'administration de la SIMA a approuvé le plan de gestion du risque d'entreprise (GRE) de l'organisme. Ce plan sera mis en œuvre en 2008. La SIMA s'attachera principalement à mettre en place des mesures d'atténuation supplémentaires pour mieux gérer six risques qui, à la lumière des évaluations effectuées, ont été jugés prioritaires dans le répertoire des risques d'entreprise, qui en compte plus de 30 au total. Le tableau ci-dessous résume les risques prioritaires et leur évaluation.

Risque	Degré de risque actuel	
	Incidence	Probabilité
1. Dans certaines provinces, le cadre de surveillance des assureurs n'est pas conforme aux normes recommandées par l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA).	Élevée	Élevée
2. La réglementation provinciale des taux d'assurance pourrait contribuer aux problèmes de solvabilité de certains assureurs, les pratiques du marché pouvant aller à l'encontre des objectifs des organismes de surveillance de la solvabilité.	Élevée	Élevée
3. Sur le plan opérationnel, la SIMA risque de ne pas être tout à fait prête à intervenir advenant la faillite d'une société membre de grande envergure ou de plusieurs sociétés membres plus modestes.	Moyenne	Élevée
4. En cas d'insolvabilité d'une société membre, la SIMA pourrait faire face à des coûts qui dépassent ou qui entament gravement ses ressources financières disponibles.	Très élevée	Très faible
5. Une législation dépassée pourrait entraver l'application de pratiques de liquidation plus efficaces et moins coûteuses en cas d'insolvabilité d'un assureur.	Moyenne	Élevée
6. Il y a peut-être lieu de renforcer les processus actuels visant à assurer la protection des renseignements confidentiels détenus par la SIMA.	Élevée	Faible

Chaque risque est examiné à la lumière de critères d'évaluation préétablis afin de déterminer l'incidence qu'il pourrait avoir sur l'organisation et la probabilité qu'il se concrétise. Quand elle évalue l'incidence d'un risque, la SIMA tient compte à la fois de ses conséquences financières et de son incidence sur la réputation de l'industrie. Par exemple, l'incidence d'un risque est considérée *très élevée* seulement si celui-ci peut à la fois menacer la viabilité de la SIMA (c'est-à-dire entraîner des débours de plus de 500 millions de dollars au cours d'une seule année civile) et miner durement la réputation de l'industrie des assurances IARD. Quand elle évalue la probabilité qu'un risque se concrétise, avant d'appliquer les critères d'évaluation pertinents, la SIMA détermine s'il s'agit d'un risque constant ou d'un risque ponctuel.

Pour être efficace, la GRE doit être une activité continue plutôt qu'une mesure sporadique. C'est pourquoi la SIMA a adopté un processus l'obligeant à rendre compte au moins une fois l'an des risques auxquels elle est exposée et des progrès réalisés pour réduire les risques jugés prioritaires. Des examens périodiques incluront la réévaluation des risques et l'ajout de nouveaux éléments au répertoire des risques de l'organisme, au besoin. L'intégration de la GRE à la gouvernance d'une organisation est, selon toute vraisemblance, une pratique judicieuse. C'est pourquoi la GRE relève en définitive du conseil d'administration de la SIMA.

Mesures d'atténuation des risques existantes et envisagées

Voici un résumé des mesures d'atténuation existantes et des mesures d'atténuation envisagées pour contrer les risques prioritaires de la SIMA.

Risque 1 – Les cadres de surveillance provinciaux ne sont pas toujours conformes aux normes de l'AICA.

Mesures d'atténuation existantes

La SIMA a écrit aux ministres provinciaux responsables de la réglementation de l'industrie de l'assurance pour leur recommander que la surveillance de la solvabilité des assureurs soit confiée au BSIF et ne relève des provinces que si celles-ci se conforment aux normes de l'AICA. (Les normes du BSIF sont conformes aux exigences de l'AICA.) De plus, la SIMA a présenté sa position sur cette question au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce et à la Public Utilities Board de Terre-Neuve-et-Labrador. Elle en a également discuté avec les membres du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA).

Mesures d'atténuation supplémentaires

- Étudier les cadres de surveillance des assureurs au Canada pour cerner les divergences par rapport aux normes de l'AICA. Cette étude a été confiée à l'Université de Calgary. Les résultats seront rendus publics en 2008.
- Élaborer un programme d'éducation et de sensibilisation aux résultats de l'étude.
- Examiner la possibilité d'inclure la qualité du cadre de surveillance parmi les critères d'établissement des cotisations fondées sur le risque que la SIMA pourrait prélever dans l'avenir.

Risque 2 – La réglementation des taux d'assurance pourrait contribuer aux problèmes de solvabilité de certains assureurs.

Mesures d'atténuation existantes

Les agences de notation examinent de près la santé financière des sociétés d'assurance. La SIMA effectue également ses propres analyses financières. Les autorités de surveillance des assureurs ont de plus en plus recours à la surveillance fondée sur le risque.

Mesures d'atténuation supplémentaires

- Effectuer une étude sur la relation entre la solvabilité et la réglementation des taux (en cours).
- Examiner la faisabilité de prélever une cotisation supplémentaire auprès des membres dont les données financières ne sont pas rendues publiques, et examiner la possibilité d'inclure la réglementation des taux parmi les critères d'établissement des cotisations fondées sur le risque que la SIMA pourrait prélever dans l'avenir (mesures toutes deux à l'étude).

Risque 3 – Sur le plan opérationnel, il y a peut-être lieu de renforcer la capacité d'intervention de la SIMA en cas de faillite d'une société membre de grande envergure ou de plusieurs sociétés membres plus modestes.

Mesures d'atténuation existantes

La SIMA a pris des dispositions pour se doter des ressources d'un centre d'appels. En cas d'insolvabilité d'un assureur, des porte-parole régionaux de l'industrie de l'assurance et des services d'aide aux consommateurs du Bureau d'assurance du Canada pourront venir se greffer à ces ressources. La SIMA se montre proactive auprès des organismes de réglementation, avec lesquels elle entretient de saines relations. De plus, elle exerce régulièrement une surveillance financière, fait des modélisations financières internes et, à l'occasion, simule des faillites.

Mesures d'atténuation supplémentaires

Élaborer un plan d'urgence portant sur l'intervention opérationnelle de la SIMA en cas de faillite d'une société membre de grande envergure ou de plusieurs sociétés membres plus modestes. Ce plan devrait inclure :

- la dotation en personnel des fonctions de gestion des réclamations;
- la disponibilité de locaux convenables;
- la capacité (et la méthode) de financement des ressources supplémentaires;
- les communications et les relations avec les médias.

Risque 4 – Les coûts liés à l'insolvabilité d'une société membre pourraient dépasser les ressources financières disponibles.

Mesures d'atténuation existantes

La modélisation financière aide la SIMA à analyser la concentration des risques et à signaler d'éventuels problèmes à son conseil d'administration et aux autorités de surveillance des assureurs. De plus, la SIMA soumet annuellement ses sociétés membres à des tests de tension (dans la mesure où des données sont disponibles). Elle encourage les surintendants des assurances à maintenir des normes s'inspirant des meilleures pratiques

en matière de surveillance de la suffisance de capital et de la solvabilité. La SIMA s'assure de disposer de ressources financières adéquates, et son Fonds d'indemnisation est composé de placements prudents, liquides et de bonne qualité. Elle surveille activement la performance financière de ses membres et l'environnement dans lequel ils évoluent. Elle entretient un dialogue régulier avec eux et avec les organismes de réglementation, les liquidateurs et les autres parties prenantes.

Dans l'éventualité peu probable où des coûts liés à l'insolvabilité d'un membre excéderaient les cotisations pouvant être prélevées au cours d'une année donnée, l'article 2.8 de la Convention de participation de la SIMA prévoit que celle-ci pourra discuter avec le surintendant de modifications pouvant être apportées aux modalités de paiement. Le Plan de fonctionnement de la SIMA (VIIA. 29. 1)) précise en outre que le Fonds d'indemnisation peut servir temporairement à financer, en tout ou en partie, une insuffisance de fonds (par exemple, si les activités d'un assureur insolvable sont concentrées dans une ou deux provinces où le prélèvement de cotisations est limité).

Remarque : En 2005, la SIMA a doublé sa capacité financière potentielle annuelle.

Mesures d'atténuation supplémentaires

Dresser une liste des mesures que la SIMA pourrait prendre si ce risque se concrétisait. Elle pourrait par exemple :

- explorer la possibilité d'obtenir un prêt d'urgence auprès de l'État;
- demander à ses sociétés membres de plus grande envergure et financièrement solides de verser prématurément, sur une base volontaire, leurs cotisations de l'année suivante;
- reporter l'indemnisation des ayants droit.

Risque 5 – Une législation sur les liquidations dépassée risque d'entraver l'application des meilleures pratiques et d'augmenter les coûts en cas d'insolvabilité d'un assureur.

Mesures d'atténuation existantes

La réforme de la *Loi sur les liquidations et les restructurations* (LLR) du Canada est la grande priorité de la SIMA pour 2008. Une étude commandée par la SIMA sur les modifications et les améliorations que l'on pourrait apporter à la LLR est maintenant terminée. Les résultats et les recommandations de cette étude ont fait l'objet de discussions avec les parties prenantes et sont mises à la disposition des groupes intéressés.

Mesures d'atténuation supplémentaires

Le conseil d'administration de la SIMA a approuvé une stratégie et un plan de travail pour s'attaquer à ce risque. Ce plan de travail vise principalement trois grands objectifs :


- établissement d'un consensus avec d'autres fonds de garantie du secteur financier au Canada;
- relations avec le gouvernement;
- mise en œuvre.

Risque 6 – Il y a peut-être lieu de renforcer la protection des renseignements confidentiels détenus par la SIMA.

Mesures d'atténuation existantes

La SIMA s'appuie sur la fonction de gestion des immeubles et des installations pour assurer la sécurité de ses bureaux. La politique de la SIMA en matière de confidentialité et de protection des renseignements personnels exige que tous les employés signent un engagement à cet égard. Des contrôles relatifs au stockage électronique des documents et à l'utilisation de l'information confidentielle ont en outre été mis en place.

Mesures d'atténuation supplémentaires

- Doter la SIMA d'une politique de classement et de conservation des données et des documents et en assurer le mise en œuvre.
- Inclure la divulgation accidentelle d'information confidentielle dans un futur plan de communication avec les médias à l'intention des membres du conseil d'administration et du personnel de la SIMA.
- Effectuer des examens périodiques de la sécurité des locaux. 



KPMG LLP
Chartered Accountants
Suite 3300 Commerce Court West
PO Box 31 Stn Commerce Court
Toronto ON M5L 1B2

Telephone (416) 777-8500
Fax (416) 777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la Société d'indemnisation
en matière d'assurances IARD

Nous avons vérifié l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD au 31 décembre 2007 et pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À notre avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l. / SENCRL.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 30 janvier 2008

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, avec les chiffres correspondants de 2006
(en milliers de dollars)

	2007				2006			
	Fonds de fonctionnement	Fonds d'indemnisation	Fonds de liquidation	Total	Fonds de fonctionnement	Fonds d'indemnisation	Fonds de liquidation	Total
Solde des fonds au début de l'exercice	1 698 \$	38 608 \$	9 410 \$	49 716 \$	1 669 \$	37 091 \$	6 428 \$	45 188 \$
Cotisations des membres	1 063	–	6 990	8 053	1 039	–	–	1 039
Revenus de placement	78	1 552	634	2 264	61	1 519	486	2 066
Financement provenant des liquidations et autres	201	–	–	201	223	–	–	223
Dividendes de liquidation	–	–	2 718	2 718	–	–	4 425	4 425
	3 040	40 160	19 752	62 952	2 992	38 610	11 339	52 941
Indemniés et frais	–	–	9 424	9 424	–	–	1 929	1 929
Remboursement des primes non acquises	–	–	–	–	–	–	–	–
Frais d'administration (note 7)	1 337	–	–	1 337	1 294	2	–	1 296
Remboursements aux membres (note 5)	–	–	5 240	5 240	–	–	–	–
Solde des fonds à la fin de l'exercice	1 703 \$	40 160 \$	5 088 \$	46 951 \$	1 698 \$	38 608 \$	9 410 \$	49 716 \$
Composition du solde des fonds								
Espèces et dépôts à terme (note 6)	73 \$	6 057 \$	13 239 \$	19 369 \$	73 \$	14 568 \$	10 822 \$	25 463 \$
Obligations (note 6)	–	33 498	–	33 498	–	23 454	–	23 454
Intérêts courus	1	605	48	654	1	586	37	624
Virements interfonds	1 677	–	(1 677)	–	1 613	–	(1 613)	–
Cotisations des membres facturées et à recevoir	17	–	20	37	2	–	–	2
Dividendes à recevoir	–	–	–	–	–	–	1 461	1 461
Autres débiteurs	62	–	–	62	95	–	–	95
	1 830	40 160	11 630	53 620	1 784	38 608	10 707	51 099
Créditeurs	127	–	6 194	6 321	86	–	569	655
Remboursements à verser aux membres (note 5)	–	–	348	348	–	–	728	728
Solde des fonds à la fin de l'exercice	1 703 \$	40 160 \$	5 088 \$	46 951 \$	1 698 \$	38 608 \$	9 410 \$	49 716 \$

Voir les notes afférentes à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière.

Au nom du conseil d'administration :



Diane Brickner, *administratrice*



Earl McGill, *administrateur*

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (« SIMA » ou la « Société ») est un organisme sans but lucratif constitué en société le 17 février 1988 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La SIMA a pour mission d'indemniser les titulaires de police lorsqu'un assureur IARD membre devient insolvable. Tous les assureurs IARD (sauf les mutuelles agricoles) titulaires d'un permis et toutes les sociétés d'assurance IARD d'État (sauf celles qui offrent uniquement de l'assurance automobile) qui exercent leurs activités dans un territoire participant doivent être membres de la SIMA. Les règlements et le Plan de fonctionnement de la SIMA donnent une description complète des protections accordées. La Société est financée au moyen des cotisations que lui versent ses membres.

1. Règles de présentation

Le présent état financier est établi selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés, selon laquelle les activités du fonds de fonctionnement, du fonds d'indemnisation et des fonds de liquidation des sociétés d'assurance en voie de liquidation suivantes sont présentées séparément :

Advocate General Insurance Company (« Advocate »)
Ontario General Insurance Company (« Ontario General »)
Canadian Universal Insurance Company (« Canadian Universal »)
Beothic General Insurance Company (« Beothic »)
Hiland Insurance Company (« Hiland »)
Maplex Insurance Company (« Maplex »)
GISCO, La Compagnie d'Assurances (« GISCO »)
Reliance Insurance Company (« Reliance »)
Canadian Millers' Mutual Insurance Company (« Canadian Millers »)
Markham General Insurance Company (« Markham General »)

Aucun état des flux de trésorerie n'a été dressé puisqu'il n'apporterait aucune information significative supplémentaire.

Le présent état financier ne tient pas compte de l'actif, du passif ou des activités des sociétés membres en voie de liquidation.

2. Principales conventions comptables

Le présent état financier a été préparé en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Sa préparation oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date de l'état financier. Les résultats réels pourraient différer des montants estimés. Voici les principales conventions comptables :

- a) Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », le chapitre 3865, « Couvertures », et le chapitre 1530, « Résultat étendu », du *Manuel de l'ICCA* publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Le chapitre 3855 détermine dans quels cas un actif financier, un passif financier ou un dérivé non financier doit être constaté au bilan et précise comment il doit être mesuré. Selon ce chapitre, les instruments financiers doivent être classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance,

prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Tous les instruments financiers, y compris les dérivés, doivent être évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, sauf les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers, qui sont évalués au coût après amortissement. Les évaluations subséquentes et les variations de la juste valeur dépendent du classement initial des instruments, comme suit : les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net; les instruments financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que le placement soit décomptabilisé ou subisse une dépréciation, moment où les montants doivent être inclus dans le résultat net.

Le chapitre 1530 établit les normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu, défini comme la variation des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les éléments comptabilisés dans le résultat étendu, mais exclus du résultat net calculé conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Par suite de l'adoption de ces nouvelles normes, le 1^{er} janvier 2007, la Société a classé tous ses placements dans des obligations et des dépôts à terme comme détenus jusqu'à leur échéance, et les a évalués au coût après amortissement. Lorsqu'une obligation subit une baisse de valeur durable, une perte de valeur est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa juste valeur. Les placements à court terme comme les bons du Trésor sont considérés comme des équivalents de trésorerie. Les débiteurs et les primes autofinancées sont classés dans les prêts et créances et évalués au coût après amortissement. Les crédeurs et charges à payer et les montants à payer à des apparentés sont classés dans les autres passifs financiers et évalués au coût après amortissement.

L'adoption des nouvelles normes, le 1^{er} janvier 2007, n'a donné lieu à aucun ajustement de la valeur comptable des actifs et des passifs de la Société.

- b) Les cotisations perçues quand un membre est mis en liquidation sont fondées sur la meilleure estimation par la direction du coût final de la liquidation. Elles sont entièrement comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont approuvées par le conseil d'administration. Le coût final estimatif de chaque liquidation est basé sur les flux de trésorerie projetés devant résulter de l'actif, sur le règlement des demandes d'indemnisation et sur les coûts estimatifs de liquidation. Bien que ces estimations soient mises à jour au fur et à mesure que la liquidation progresse, il est possible que les conditions futures sur lesquelles s'appuient les hypothèses formulées changent et que le montant comptabilisé doive être modifié de façon importante. Le montant des cotisations exigées des sociétés membres à la suite d'une liquidation correspond à l'estimation des

Exercice terminé le 31 décembre 2007

exigences de financement de la liquidation faite par la direction, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation établi dans les règlements de la Société.

- c) Les créiteurs incluent les indemnités que, d'après les estimations de la direction, la Société devra payer à la suite de la liquidation. Ces estimations sont prises en compte par la direction après analyse des estimations du liquidateur. Les créiteurs incluent également les frais d'administration courants, qui sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- d) Les cotisations des membres sont comptabilisées dans les produits quand elles sont exigibles.
- e) Les dividendes de liquidation sont pris en compte sur réception d'un avis en ce sens du liquidateur. Les remboursements de cotisations perçues antérieurement auprès des membres sont comptabilisés au même moment. Tout solde qui subsiste dans le fonds est remboursé aux membres une fois que le liquidateur a été officiellement relevé de ses fonctions par le tribunal.
- f) En ce qui concerne les virements interfonds, les intérêts interfonds sont calculés aux taux courants du marché pour chaque fonds.
- g) Une partie des frais de bureau et d'administration du fonds de fonctionnement est répartie entre les fonds de liquidation des sociétés membres en voie de liquidation en fonction des coûts que la direction estime imputables à chaque liquidation.
- h) Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans. Au 31 décembre 2007, les immobilisations acquises par la Société étaient entièrement amorties.
- i) La SIMA est enregistrée comme organisme sans but lucratif et, à ce titre, elle est exonérée d'impôts sur le revenu dans la mesure où elle se conforme à certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.
- j) Modifications futures de conventions comptables
En décembre 2006, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation » du *Manuel de l'ICCA*. Vous trouverez ci-dessous un résumé des modifications futures de conventions comptables qui toucheront les états financiers de la Société à partir du 1^{er} janvier 2008.

Selon le chapitre 1535, une entité doit fournir les informations suivantes : i) des informations qualitatives sur ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital; ii) des données quantitatives sur les éléments inclus dans la gestion du capital; iii) le fait qu'elle s'est conformée aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en vertu de règles extérieures; et iv) si elle ne s'est pas conformée aux exigences en question, les conséquences de cette inapplication.

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, « Instruments financiers – informations à fournir

et présentation »; ils modifient et rehaussent les exigences concernant l'information à fournir, mais ne changent pas les exigences de présentation existantes à l'égard des instruments financiers. Ces nouveaux chapitres mettent encore plus l'accent sur l'information à fournir sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et sur la façon dont l'entité gère ces risques. Selon le chapitre 3862, une entité doit fournir les informations qualitatives et quantitatives suivantes : i) les expositions au risque découlant d'instruments financiers, comment elles-ci surviennent et l'incidence potentielle sur le montant, l'échéance ou l'incertitude des flux de trésorerie futurs; ii) la fonction de gestion et les systèmes en matière de communication et d'évaluation du risque; iii) les politiques de l'entité en matière de couverture et d'atténuation du risque et celles visant à éviter des concentrations de risque; et iv) la sensibilité pour chaque type de risque de marché ainsi que les méthodes utilisées dans l'exécution de l'analyse de sensibilité. Le chapitre 3863 porte sur le classement des instruments financiers, par leur émetteur, dans les passifs ou dans les capitaux propres, sur le classement des intérêts, dividendes, pertes et gains correspondants, et sur les circonstances dans lesquelles on opère une compensation entre des actifs financiers et des passifs financiers.

3. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières

Les paragraphes suivants sont un résumé des activités de cotisation entourant les fonds d'administration générale et les dossiers d'insolvabilité :

a) Fonds de fonctionnement

La Société perçoit périodiquement auprès de ses membres des cotisations à l'égard des frais administratifs pour couvrir ses dépenses de fonctionnement qui ne découlent pas d'une insolvabilité donnée. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, la Société a prélevé à ce titre 1 063 542 \$ auprès de ses membres (1 039 439 \$ en 2006).

b) Fonds d'indemnisation

En 1997, le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds d'indemnisation devant servir de source permanente et immédiate de fonds si de nouveaux cas d'insolvabilité survenaient. Les membres ont été invités à cotiser au fonds d'indemnisation en 1998 en trois versements égaux annuels payables en 1998, en 1999 et en 2000.

c) Fonds de Markham General

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 24 juillet 2002. À ce jour, les cotisations des membres de la SIMA pour Markham General s'élèvent à 22 890 130 \$. En novembre 2006, le conseil d'administration a approuvé une cotisation générale supplémentaire de 7 000 000 \$ à prélever au cours du premier trimestre de 2007. Le montant réel des cotisations a été de 6 990 130 \$. Les sociétés membres ont été avisées de cette cotisation en novembre 2006 afin qu'elles puissent l'inclure dans leurs états financiers. À ce jour, les indemnités payées par le liquidateur atteignent 17 189 735 \$. Des dividendes de liquidation de 2 019 862 \$ ont été touchés jusqu'ici. Une provision de 4 700 000 \$ a été constituée pour couvrir le paiement des indemnités futures (note 3 m)).

d) Fonds de Canadian Millers

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 13 décembre 2001. Le 2 janvier 2002, le conseil d'administration de la SIMA a approuvé une cotisation de 3 000 000 \$ que la direction a perçue. Le conseil a également approuvé des retraits jusqu'à concurrence de 7 000 000 \$ dans le fonds d'indemnisation pour le remboursement de primes non acquises et le paiement des indemnités. Des dividendes de liquidation de 2 736 287 \$ ont été reçus jusqu'ici, dont 125 000 \$ ont été comptabilisés en 2007. À ce jour, les indemnités payées par la Société atteignent 4 432 510 \$.

e) Fonds de Reliance

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 3 décembre 2001. Il s'agit d'une société exerçant ses activités à titre de filiale. Le liquidateur, avec le consentement du tribunal, continue d'assurer l'exploitation de l'entreprise. La liquidation ne devrait pas donner lieu à une insuffisance de fonds nécessitant l'intervention financière de la SIMA. Aux termes de l'entente intervenue entre la SIMA et le liquidateur, tous les paiements admissibles effectués par le liquidateur sont considérés comme un prêt du liquidateur à la SIMA. Le liquidateur peut exiger le remboursement de ces paiements, y compris les intérêts, auquel cas la SIMA aura 90 jours pour s'exécuter. La direction et le liquidateur sont d'avis qu'il est peu probable que cette éventualité donne lieu à un passif pour la SIMA. Au 31 décembre 2007, les paiements d'indemnités admissibles effectués par la Société en vertu de cette entente totalisaient 24 363 261 \$ (note 3 m)).

f) Fonds de GISCO

En 2000, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ et la Société a facturé 3 500 000 \$ à ses membres. Comme elle n'aura pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 1 500 000 \$, elle a fait une contrepassation en 2004. À ce jour, les indemnités payées par la Société atteignent 4 851 253 \$. La Société a récupéré jusqu'ici des dividendes de liquidation totaux de 4 500 000 \$. Elle a constitué une provision de 250 000 \$ pour le paiement des indemnités futures.

g) Fonds de Maplex

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 20 000 000 \$ et la Société a facturé 10 000 000 \$ à ses membres en 1995 et en 1996. La Société a touché à ce jour des dividendes de liquidation de 16 144 921 \$, dont 35 208 \$ en 2007. Jusqu'ici, la Société a payé des indemnités totalisant 23 464 563 \$. Elle a déclaré un remboursement de 5 240 205 \$ en 2007, dont la totalité a été distribuée, sauf un montant de 75 148 \$.

h) Fonds de Hiland

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ en 1994. Toutefois, conformément aux règlements de la SIMA, un total de 4 289 038 \$ avait été facturé aux membres à la fin de 2000. Jusqu'ici, la Société a touché des dividendes de liquidation de 4 354 500 \$. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 710 962 \$ et contrepassé ce montant en 2000. À ce jour, les indemnités payées par la Société atteignent 6 600 946 \$.

i) Fonds de Beothic

Le conseil d'administration a autorisé la perception d'une cotisation de 2 500 000 \$ en 1993. Toutefois, conformément à ses règlements, la SIMA a facturé 1 011 212 \$ à ses membres cette année-là. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 1 488 788 \$ et contrepassé ce montant en 1996. À ce jour, les indemnités payées par la Société totalisent 2 309 511 \$. Elle a touché jusqu'ici des dividendes de 1 949 517 \$.

j) Fonds de Canadian Universal

Le conseil d'administration a approuvé et la Société a facturé une cotisation de 2 000 000 \$ en 1992. La SIMA a payé plusieurs indemnités et obtenu un remboursement complet du liquidateur. À ce jour, les indemnités payées par la Société totalisent 527 085 \$. Le liquidateur ne s'attend à payer aucune autre indemnité.

k) Fonds d'Ontario General

En 1990, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 1 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. À ce jour, les indemnités payées par la Société totalisent 594 210 \$. Le liquidateur ne s'attend à payer aucune autre indemnité.

l) Fonds d'Advocate

En 1989, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 10 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. Compte tenu des indemnités payées et des dividendes de liquidation touchés, la Société a remboursé 6 000 000 \$ aux membres en 1995. La Société a payé toutes les indemnités et touché un versement final de dividendes de liquidation de 3 520 934 \$ en 1999. À ce jour, les indemnités payées par la Société totalisent 44 037 846 \$. Le tribunal a relevé le liquidateur d'Advocate de ses fonctions en juin 2007. La SIMA n'a aucune autre obligation relative aux biens de la faillite.

m) Soldes négatifs des fonds de liquidation

Le fonds de liquidation de Reliance affichait un déficit de 134 847 \$ au 31 décembre 2007. La direction s'attend à ce que la SIMA puisse recouvrer des frais d'un montant supérieur à ce solde négatif des biens de la faillite.

Le fonds de Markham General affichait un déficit de 334 430 \$ au 31 décembre 2007. La direction s'attend à ce que les dividendes futurs soient supérieurs à ce solde négatif.

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Montants en milliers de dollars dans les tableaux)

4. Fonds de liquidation

Le tableau suivant résume les résultats et l'évolution des soldes et de la situation financière des fonds affectés à des fins particulières :

	Remboursement des dividendes de liquidation	Canadian Millers	Reliance	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Total
Solde du fonds au début de l'exercice	31 \$	300 \$	(115) \$	333 \$	5 594 \$	465 \$	151 \$	730 \$	207 \$	1 556 \$	158 \$	9 410 \$
Cotisations des membres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 990	6 990
Revenus de placement	41	25	-	71	252	23	-	29	8	58	127	634
Dividendes de liquidation	-	125	-	2 000	35	-	-	-	-	-	558	2 718
	72	450	(115)	2 404	5 881	488	151	759	215	1 614	7 833	19 752
Indemnités payées	-	3	-	550	-	-	-	-	-	-	1 631	2 184
Indemnités à payer	-	-	-	250	(12)	-	-	-	-	-	4 700	4 938
Frais	20	20	20	324	72	7	-	2	-	1	1 836	2 302
Dividendes distribués	-	-	-	-	5 240	-	-	-	-	-	-	5 240
Solde des fonds à la fin de l'exercice	52 \$	427 \$	(135) \$	1 280 \$	581 \$	481 \$	151 \$	757 \$	215 \$	1 613 \$	(334) \$	5 088 \$
Composition du solde des fonds												
Espèces et dépôts à terme	448 \$	593 \$	-	2 253 \$	5 006 \$	641 \$	115 \$	811 \$	221 \$	889 \$	2 263 \$	13 239 \$
Intérêts courus	3	2	-	8	18	2	-	2	1	3	9	48
Virements interfonds	63	(168)	(135)	(409)	(4 275)	(44)	36	(56)	(7)	721	2 597	(1 677)
Cotisations des membres à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	20
	514	427	(135)	1 851	749	599	151	757	215	1 613	4 889	11 630
Créditeurs	189	-	-	271	93	18	-	-	-	-	5 148	5 719
Charges à payer au liquidateur	-	-	-	300	-	100	-	-	-	-	75	475
Remboursements à verser aux membres (note 5)	273	-	-	-	75	-	-	-	-	-	-	348
Solde des fonds à la fin de l'exercice (note 3 m))	52 \$	427 \$	(135) \$	1 280 \$	581 \$	481 \$	151 \$	757 \$	215 \$	1 613 \$	(334) \$	5 088 \$

5. Remboursement des sociétés membres

a) Le 13 avril 2005, le conseil d'administration de la SIMA a autorisé le remboursement à ses membres de dividendes de liquidation totalisant 19 880 520 \$. Ce montant représentait 80 % des dividendes totaux accumulés que la SIMA a recoutrés et qui provenaient des biens de la faillite des assureurs suivants : Advocate, Ontario General, Canadian Universal, Beothic, Hiland et Maplex.

Au 31 décembre 2007, la SIMA avait versé 19 607 603 \$ du montant total autorisé aux fins de distribution. En ce qui concerne le montant résiduel de 272 917 \$, la SIMA prévoit verser 219 594 \$ quand elle recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds. Le solde de 53 323 \$ représente des remboursements non réclamés dont la SIMA s'attache actuellement à établir la propriété.

b) Le 1^{er} novembre 2006, le conseil d'administration de la SIMA a autorisé un remboursement provenant du produit de la liquidation de Maplex. Le montant prévu du remboursement se chiffre à 5 240 205 \$. En 2007, une somme de 5 165 057 \$ a été versée. Le solde de 75 148 \$ sera distribué quand la Société recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds.

6. Placements

a) Valeur comptable et juste valeur

	2007		2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Espèces et dépôts à terme	19 369 \$	19 748 \$	25 463 \$	25 864 \$
Obligations	33 498	33 848	23 454	23 393
Total	52 867 \$	53 596 \$	48 917 \$	49 257 \$

Les obligations et les dépôts à terme ont été désignés comme détenus jusqu'à leur échéance. La juste valeur des placements est établie en fonction des cours du marché.

b) Taux d'intérêt effectifs, risque de taux et risque de crédit*(i) Encaisse et dépôts à terme*

La valeur comptable de ces placements s'élève à 19 369 \$ (25 463 \$ en 2006). Les dépôts à terme sont essentiellement des titres à court terme du gouvernement fédéral venant à échéance dans moins de un an dans un regroupement d'actifs d'investisseurs institutionnels. Ces montants incluent des certificats de dépôt à terme totalisant 2 500 \$ (3 500 \$ en 2006) dont l'échéance est de plus de un an. Les taux d'intérêt effectifs de ces titres allaient de 3,20 % à 5,10 % en 2007 (de 2,91 % à 3,52 % en 2006).

(ii) Obligations

Durée à courir jusqu'à l'échéance	2007				2006		
	Moins de 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable totale	Taux effectifs	Valeur comptable totale	Taux effectifs
Gouvernement du Canada	1 513 \$	4 839 \$	-	6 352 \$	3,75 % à 6,00 %	15 981 \$	3,02 % à 6,48 %
Sociétés	2 478	24 668	-	27 146	3,38 % à 5,25 %	7 473	3,43 % à 4,22 %
	3 991 \$	29 507 \$		33 498 \$	3,38 % à 6,00 %	23 454 \$	3,02 % à 6,48 %

7. Frais d'administration

	2007	2006
Fonds de fonctionnement		
Salaires et charges sociales	663 \$	574 \$
Recherche et honoraires de consultants	183	222
Bureaux	107	112
Charges diverses	63	61
Frais juridiques	50	74
Déplacements	54	59
Jetons de présence et dépenses des administrateurs	65	56
Services de secrétariat et de comptabilité de la Société	43	43
Mobilier et matériel	30	34
Téléphone et poste	27	24
Impression et fournitures	35	19
Assurance	15	13
Frais bancaires	2	3
	1 337 \$	1 294 \$
Fonds d'indemnisation		
Charges de placement interfonds	-	2 \$

8. Capacité de cotisation

La SIMA peut percevoir annuellement auprès de ses membres une cotisation générale maximale de 1,5 % (1,5 % en 2006) des primes souscrites, soit environ 508 000 000 \$ en 2007 (504 000 000 \$ en 2006). À la suite de l'accord de prêt conclu avec le liquidateur de Reliance (note 3 e)), un montant de 25 000 000 \$ (25 000 000 \$ en 2006) de cette capacité de cotisation est réservé au cas où la liquidation de Reliance venait à entraîner des obligations pour la Société.

9. Engagements découlant du contrat de location

La Société a renouvelé pour une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2012 le contrat de location de ses bureaux. Le loyer est de 58 716 \$ par année.

10. Passif éventuels

La Société est à l'occasion partie à des poursuites pour pertes, dommages et coûts que les parties demanderesse allèguent avoir subis ou engagés. La direction est d'avis que la Société n'aura pas à assumer de pertes ou de dépenses importantes relativement à ces poursuites. La Société a également un passif éventuel en vertu d'un accord de prêt conclu avec le liquidateur d'une société membre en voie de liquidation (note 3 e)).

11. Juste valeur

La valeur comptable des actifs et des passifs financiers autres que les placements se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments financiers à court terme.

Assurance ACE INA
Corporation d'Assurances Affiliated FM
Alberta Motor Association Insurance Company
Compagnie d'Assurance Allianz Risques Mondiaux É.-U.
Allstate, Compagnie d'Assurance
Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance
Alpha, Compagnie d'Assurances Inc.
American Bankers Compagnie d'Assurances Générales de la Floride
La Compagnie d'Assurances Home L'Américaine
Compagnie d'Assurance American Road
Anglo Canada General Ins. Co.
Antigonish Farmers Mutual Insurance Company
Arch Insurance Company
Les Assurances Ascentus Ltée
Aspen Insurance UK Ltd.
Associated Electric & Gas Insurance Services
Assurance Mutuelle des Fabriques de Montréal
Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec
Atlantic Insurance Company Limited
Avemco Insurance Company
Aviation and General Insurance Company
Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada
Aviva International Insurance Limited
AXA Assurances Agricoles Inc.
AXA Assurances Inc.
AXA Assurances (Canada)
AXA Pacifique Compagnie d'Assurance

BCAA Insurance Corporation
Compagnie d'assurance Belair Inc.
Compagnie d'Assurance Berkley
Boiler Inspection and Insurance Company of Canada
British Aviation Insurance Company Limited
British Columbia Life & Casualty Company

CAA Insurance Company (Ontario)
Canadian Direct Insurance Inc.
Canadian Farm Insurance Corporation
Canadian Northern Shield Insurance Company

Canassurance Compagnie d'Assurances Générales Inc.
La Capitale Assurances Générales Inc.
Cardif-Assurances Risques Divers
Centennial Compagnie d'Assurances
Certas direct, compagnie d'assurances
Certas, compagnie d'assurances habitation et auto
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance
Clare Mutual Insurance Company
Coachman Insurance Company
Compagnie d'assurances commerce et industrie du Canada
Compagnie d'assurances Commonwealth
Constitution du Canada, Compagnie d'Assurance
Compagnie d'assurance Continental Casualty
Compagnie d'assurance générale Co-operators
Compagnie d'assurance Coseco
Compagnie d'assurance générale CUMIS

Compagnie d'assurance Daimler Chrysler
Desjardins Assurances Générales Inc.
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada

Compagnie d'Assurances Eagle Star Limitée
Société des Assurances Ecclésiastiques
Échelon, Compagnie d'Assurances Générales
Economical, compagnie mutuelle d'assurance
Electric Insurance Company
Compagnie d'Assurances Élite
Compagnie d'Assurances des Employeurs de Wausau
Employers Reinsurance Corporation
L'Équitable, Compagnie d'Assurances Générales
La Compagnie d'Assurance Everest du Canada

Factory Mutual Insurance Company
FCT Insurance Company Limited
Federal Insurance Company
La Federated, compagnie d'assurances du Canada
La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada

Fenchurch General Insurance Company
 First American Insurance Company
 Fortress Insurance Company

Garantie, Compagnie d'Assurance
 de l'Amérique du Nord
 GCAN Insurance Company
 General Reinsurance Corporation
 Germania Mutual Insurance Company
 GMS Insurance Inc. (Group Medical Services)
 Gold Circle Insurance Company
 Gore Mutual Insurance Company
 La Compagnie d'assurance et de garantie
 Grain
 Compagnie d'Assurance Great American
 Compagnie d'Assurance Great American de
 New York
 Le Groupe Estrie-Richelieu, Compagnie
 d'Assurance

Hanover Insurance Company
 Compagnie d'Assurance Incendie Hartford

ICAROM Public Limited Company
 Industrial Alliance Pacific General
 Insurance Corporation
 L'Industrielle Alliance, Compagnie
 d'Assurances Générales
 Compagnie d'assurance ING du Canada
 ING Novex Compagnie d'assurance
 du Canada
 Innovassur, Assurances Générales Inc.
 Innovative Insurance Corporation
 Insurance Company of Prince Edward Island
 Insurance Corporation of British Columbia

La compagnie d'assurances Jevco
 Jewelers Mutual Insurance Company

The Kings Mutual Insurance Company
 Kingsway Compagnie d'Assurance Générale

Compagnie d'assurances générales Legacy
 Compagnie d'Assurance Liberté du Canada
 Les Souscripteurs du Lloyd's

Compagnie canadienne d'assurances
 générales Lombard
 Compagnie d'assurance Lombard
 London et Midland Compagnie d'Assurance
 Générale
 La Compagnie d'Assurance Lumbermen's
 Mutual Casualty

Markel Compagnie d'Assurance du Canada
 Max Canada Insurance Company
 Mennonite Mutual Fire Insurance Company
 Mennonite Mutual Insurance Company
 (Alberta) Ltd.
 Metro General Insurance Corporation Ltd.
 Millennium Insurance Corporation
 La compagnie d'assurance Missisquoi
 Compagnie d'Assurance Mitsui
 Sumitomo Limitée
 La Compagnie d'Assurance Motors
 Réassurance Munich Amérique, Inc.
 The Mutual Fire Insurance Company
 of British Columbia
 La Mutuelle d'Église de l'Inter-Ouest

National Liability & Fire Insurance Company
 NIPPONKOA Insurance Company Ltd.
 La Nord-Américaine, Première Compagnie
 d'Assurance
 La Nordique, Compagnie d'assurance
 du Canada
 North American Specialty Insurance Company
 The North Waterloo Farmers Mutual
 Insurance Company

Old Republic Insurance Company of Canada
 Omega General Insurance Corporation
 Optimum Assurance Agricole Inc.
 Optimum Insurance Company
 Optimum Société d'Assurance Inc.
 Optimum West Insurance Company

PAFCO Insurance Company
 Peace Hills General Insurance Company
 Pearl Assurance Public Limited Company
 La Personnelle, assurances générales Inc.
 La Personnelle, compagnie d'assurances

Perth, Compagnie d'Assurance
Pictou County Farmers' Mutual Fire
Insurance Company
Pilot Insurance Company
Pool Insurance Company
Portage La Prairie Mutual Insurance Company
Premier Insurance Company
Primum compagnie d'assurance
Prince Edward Island Mutual Insurance
Company
Progressive Casualty Insurance Company
Promutuel Gaspésie-Les Îles, Société mutuelle
d'assurance générale
Promutuel Réassurance
Promutuel Témiscouata
Protectrice, société d'assurance
Compagnie d'assurance Providence
Washington

Compagnie d'Assurance du Québec

Compagnie d'Assurance Générale RBC
Compagnie d'assurance voyage RBC
RCA Indemnity Corporation
Red River Valley Mutual Insurance Company
Reliance Insurance Company
Royal & Sun Alliance du Canada,
société d'assurances

S & Y Insurance Company
Safety National Casualty Corporation
Saskatchewan Motor Club
Saskatchewan Mutual Insurance Company
Scotia Générale, compagnie d'assurance
Compagnie d'assurance Scottish & York Limitée
Seaton Insurance Company
Securican General Insurance
Compagnie d'Assurance Sécurité de Hartford
Sécurité Nationale compagnie d'assurance
Sentry Insurance
SGI Canada
SGI Canada Insurance Services Ltd.
Assurances Sompo du Japon Inc.
La Souveraine, Compagnie d'Assurance
Générale
SSQ, Société d'Assurances Générales Inc.

State Farm Fire and Casualty Company
State Farm Mutual Automobile
Insurance Company
St. Paul Fire & Marine Insurance Company
T.H.E. Insurance Company
TD assurance directe inc.
Compagnie d'assurances générales TD
Compagnie d'assurance habitation et auto TD
La compagnie d'assurance Temple
Société d'Assurance TIG
Tokio Maritime & Nichido Incendie
Compagnie d'Assurances Ltée
Compagnie d'Assurance Traders Générale
Compagnie d'assurance Trafalgar du Canada
Trans Global Insurance Company
La Compagnie Travelers Garantie du Canada
Trisura Guarantee Insurance Company
TTC Insurance Company Limited

UAP-New Rotterdam Insurance
Company N.V.
Unifund, compagnie d'assurance
L'Union Canadienne, compagnie d'assurances
L'Unique Assurances Générales Inc.
United General Insurance Corporation
Compagnie d'Assurance Mutuelle Utica

Virginia Surety Company Inc.

Waterloo, Compagnie d'Assurance
Compagnie Mutuelle d'Assurance Wawanesa
Western Assurance Company
Westland Insurance Company

XL Insurance Company Ltd.
Réassurance XL Amérique Inc.

York Fire and Casualty Insurance Company

Compagnie d'Assurance Zenith
Zurich Compagnie d'Assurances

Conseil d'administration 2007

Diane Brickner

Présidente du conseil

Présidente,
Peace Hills General Insurance Company

Lea Algar

Présidente du conseil,
Service de conciliation en assurances
de dommages

George Cooke

Président et chef de la direction,
Compagnie d'assurance générale
Dominion du Canada

Paul Kovacs

Président et directeur général,
SIMA

Earl McGill

*Ancien surintendant des assurances
du Manitoba (à la retraite)*

Kevin McNeil

Président et chef de la direction,
Gore Mutual Insurance Company

Lawrie Savage

Président,
Lawrie Savage & Associates Inc.

Robin Spencer

Président et chef de la direction,
Aviva, Compagnie d'Assurance
du Canada

Alain Thibault

Président et chef de la direction,
Groupe TD Meloche Monnex

David Woolley

Président,
Atlantic Insurance Company Ltd.

Comités du conseil

Vérification

Earl McGill (président)
Lea Algar
Diane Brickner
Kevin McNeil
Robin Spencer

Gouvernance

et ressources humaines

Diane Brickner (présidente)
George Cooke
Lawrie Savage
Alain Thibault
David Woolley

Paul Kovacs

Président et directeur général

Personnel à temps plein

Jim Harries

Vice-président, Opérations

Darrell Leadbetter

Directeur, Recherche

Tracy Waddington

Directrice, Administration

Contractuels/Personnel à temps partiel

John Connor

Directeur, Réclamations

Randy Bundus

Vice-président, secrétaire et conseiller juridique

Adresse

20, rue Richmond Est, bureau 210

Toronto (Ontario) M5C 2R9

Téléphone : (416) 364-8677

Télécopieur : (416) 364-5889

www.pacicc.ca

Organismes provinciaux

W. Alan Clark

Surintendant et chef de la direction
Commission des institutions financières
de la Colombie-Britannique
13450, 102^e Avenue, bureau 1200
Surrey (Colombie-Britannique) V3T 5X3
Tél. : (604) 953-5300
Télé. : (604) 953-5301
www.fic.gov.bc.ca

Dennis Gartner

Surintendant des institutions financières
Ministère du Trésor de l'Alberta
Immeuble Terrace, bureau 402
9515, 107^e Rue
Edmonton (Alberta) T5K 2C3
Tél. : (780) 422-1592
Télé. : (780) 420-0752
www.finance.gov.ab.ca

James Hall

Surintendant des assurances
Commission des services financiers
de la Saskatchewan
1919, Saskatchewan Drive, 6^e étage
Regina (Saskatchewan) S4P 3V7
Tél. : (306) 787-7881
Télé. : (306) 787-9006
www.sfsc.gov.sk.ca

Jim Scalena

Surintendant des institutions financières
Ministère de la Consommation et des
Corporations du Manitoba
405, avenue Broadway, bureau 1115
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6
Tél. : (204) 945-2542
Télé. : (204) 948-2268
www.gov.mb.ca

Bob Christie

Directeur général et surintendant
Commission des services financiers
de l'Ontario
5160, rue Yonge, 17^e étage, C.P. 85
North York (Ontario) M2N 6L9
Tél. : (416) 250-7250
Télé. : (416) 590 7070
www.fsco.gov.on.ca

Jean St-Gelais

Surintendant et président-directeur général
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 8^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél. : (418) 525-7571
Télé. : (418) 528-2791
www.lautorite.qc.ca

Doug Murphy

Surintendant des assurances
Ministère des Finances
5151, chemin Terminal, 7^e étage
C.P. 2271
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1A1
Tél. : (902) 424-6331
Télé. : (902) 424-1298
www.gov.ns.ca/enla/fin/fininst.htm

Robert Bradley

Surintendant des assurances
Bureau du Procureur général
C.P. 2000
95, rue Rochford
Immeuble Shaw, 4^e étage
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Tél. : (902) 368-6478
Télé. : (902) 368-5283
www.gov.pe.ca

Deborah McQuade

Surintendant des assurances
Ministère de la Justice
C.P. 6000, édifice du centenaire
440, rue King
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H8
Tél. : (506) 453-2512
Télec. : (506) 453-7435
www.gnb.ca

Winston Morris

Sous-ministre adjoint
Surintendant des assurances
Ministère des Services gouvernementaux
et des Terres
Immeuble Confederation
Bloc Ouest, 2^e étage
C.P. 8700
St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6
Tél. : (709) 729-2570
Télec. : (709) 729-4151
www.gov.nf.ca

Douglas Doak

Surintendant des assurances
Division de l'impôt et des cotisations
Ministère des Finances
Gouvernement des Territoires
du Nord-Ouest
YK Centre Building, 3^e étage
4822, 48^e Rue
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 3S3
Tél. : (867) 873-7308
Télec. : (867) 873-0325
www.fin.gov.nt.ca

Fiona Charbonneau

Surintendante des assurances (intérimaire)
Ministère des Services communautaires
C.P. 2703 (C-5)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Tél. : (867) 667-5111
Télec. : (867) 667-3609
www.gov.yk.ca

Organisme de réglementation fédéral

Julie Dickson

Surintendante
Bureau du surintendant
des institutions financières
255, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Tél. : (613) 990-7628
Télec. : (613) 993-6782
www.osfi-bsif.gc.ca